

MAIRIE DU PALAIS-SUR-VIENNE

DECISION n°11/2024

Commande publique – Marchés publics

Prestation de services d'assurances de la commune du Palais sur Vienne **Assurance des véhicules à moteur et risques annexes – Assurance plaisance**

Attribution de marché

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Commande Publique et notamment l'article L2123-1 ;

VU la délibération n°6/2022 portant délégation permanente au Maire pendant la durée de son mandat et notamment le point 4 : « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget » ;

VU la consultation établie portant sur une prestation de services d'assurances des véhicules à moteur et risques annexes ;

VU la publicité faite sur le profil acheteur « e-marches-publics.com » (ID Dematis 958998) mise en ligne et publié au BOAMP le 11 août 2023 (annonce n° 23-114551) ainsi que sur le site internet de la Collectivité et dont la date de remise des offres était fixée au 06 octobre 2023 à 12h00 ;

VU l'analyse des offres du marché de prestation de services d'assurances, établie par le service de la commande publique de la Collectivité ;

Vu qu'à l'issue du délai de consultation, aucune offre n'a été déposée pour le lot n°3 d'assurance des véhicules à moteur et risques annexes dont l'assurance plaisance ;

Vu la procédure, relative à l'assurance des véhicules à moteur et risques annexes, déclarée infructueuse ;

Considérant la possibilité de recourir à la suite à un marché passé sans publicité ni mise en concurrence ;

Le Maire de la Commune du Palais-sur-Vienne,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} : d'attribuer le marché :

- **Assurance des véhicules à moteur et risques annexes – Assurance plaisance**

Compagnie d'assurance retenue : AXA France IARD SA

Agence AXA - SGTA SUD SO LIMOGES

Représentée par **Monsieur Jérôme DELCOURT - Agent général** sis 63 rue François Chénieux à LIMOGES (87 000)

Prime annuelle relative à l'assurance plaisance : 143,82 € T.T.C.

Prise d'effet au 5 février 2024 à 00h00

Pour une **durée initiale allant jusqu'au 1^{er} janvier 2025 avec reconduction tacite sauf dénonciation** par l'une ou l'autre des parties **moeyonnant un préavis de 2 mois.**

La durée du présent marché ne pourra excéder **4 ans.**

[RESILIE] LE PALAIS SUR VIENNE - MAIRIE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 112024

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 04/03/2024

Objet : Attribution marché d'assurance des véhicules à moteur - Assurance plaisance

Nature : Délibérations

Matière : Commande Publique - Marchés publics

Date de télétransmission : 04/03/2024 Agent de transmission : Jérôme BOUDIN

Acte : 11_Attribution_Marché_Assurance_VAM_Plaisance.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-218711307-20240304-112024-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 04/03/2024